



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2025
- 1.5 Dépôt de l'avis public du résultat de l'élection
- 1.6 Déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.7 Nomination du maire suppléant
- 1.8 Modification signataires Desjardins
- 1.9 Adoption du calendrier des séances 2026
- 1.10 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'octobre 2025
- 2.2 Dépôt des états comparatifs comptables janvier à octobre 2025
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Nomination représentant SISEM
- 3.2 Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Demande au programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration PPA

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Nominations CAPSA

5.2 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

5.3 Nomination de deux membres sur le Comité sur les demandes de démolition de bâtiment patrimoniaux

5.4 Nomination du représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

5.5 Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits

6.2 OMH - Ajustement de la contribution municipale

6.3 Nomination d'un représentant par la municipalité sur le Comité Promotion et Développement Notre-Dame-de-Montauban

6.4 Municipalité amie des aînés (MADA) - Modification de la désignation du représentant municipal au comité de pilotage

6.5 Nomination des représentants au Réseau Biblio

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.